RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-7, L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6;

Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses;

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2015 portant accréditation de l'école doctorale ;

Vu les pièces justificatives produites par Monsieur Florian FOCONE, né le 22 mars 1988, à Hyeres en vue de son inscription en doctorat ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'interressé a soutenu, le **14 décembre 2015**, une thèse portant sur le sujet suivant : **LE MOUVEMENT EXPRESSIF DU CORPS ENTIER : VARIABILITES INTRA-INDIVIDUELLES DANS DES CONTEXTES AFFECTIFS ET INTERACTIFS.** préparée au sein de l'école doctorale **Sciences du Sport, de la Motricité et du Mouvement Humain** devant un jury présidé par M. Pierre DE LOOR et composé de M. Jean-Claude MARTIN, Mme Virginie DEMULIER, M. Brice ISABLEU, M. Daniel MESTRE, Mme Gentiane VENTURE ;

Vu la délibération du jury :

Le diplôme de **DOCTORAT** en **sciences du sport et du mouvement humain** préparé **à l'université Paris-Sud** est délivré à **Monsieur Florian FOCONE** au titre de l'année universitaire 2015-2016

et confère le grade de docteur,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 22 juin 2016,

Le titulaire

Le président de l'Université Paris Saclay

Le recteur d'académie, chancelier des universités







Numéro du diplôme : 2015SACLS229